


DEPARTEMENT : **Du RHÔNE**
ARRONDISSEMENT DE : **LYON**
CANTON DE : **VAUGNERAY**
COMMUNE DE : **COISE**

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le 
ID : 069-216900621-20260321-09_03_26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 21/03/2026

Date de convocation : 17/03/2026

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire

Secrétaire élu : Adeline DURAND

Étaient présents : Philippe BONNIER, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Christine VAQUER PLUVY, Thierry FAYOLLE, Dominique TROLLIET, Lionel RICHARD, Angélique BORDET PACCARD, Cécile BERGER, Christophe VENET, Caroline PIVARD, Franck BORDET, Sylvie DELOBRE, Yoan MAMMERI, Thibaut BOUCHUT,

Étaient excusés :

N° 09.03.26

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Mme Dominique TROLLIET, en tant que membre présent la plus âgée du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art L2122.8 du CGCT). Il a été procédé à l'appel nominal des membres du conseil.

Elle demande s'il y a des candidats au poste de maire.

Mr Philippe BONNIER indique qu'il est candidat.

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

Nombre de Votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés 13

Majorité absolue : 8

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'issue du vote

1° - ELIT Monsieur Philippe BONNIER en qualité de maire de la commune de Coise

2° - INSTALLE Monsieur Philippe BONNIER en qualité de maire de la commune de Coise

3° - AUTORISE Monsieur Philippe BONNIER à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Philippe BONNIER



Le secrétaire de séance,
Adeline DURAND

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Adeline Durand', is written over a horizontal blue line.